

VADE-MECUM DES RATTRAPAGES

ETUDIANT(E)S

Ne peuvent s'inscrire à un rattrapage que les étudiant(e)s qui n'ont pas obtenu la moyenne dans un EC et seulement si cette note n'est pas compensée par leurs notes dans les autres EC de l'UE. Toutes les EC et UE se compensent entre eux, de même que les semestres d'une même année.

Exemples

UE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	L1GEENVI - Géographie de l'environnement, Approche systémique	8/20
	L1GEPOMO - Population du monde : espaces, dynamiques et migrations	12/20
CAS 1	Moyenne de l'UE : 10/20 Moyenne du semestre : 12/20	Rien à repasser

UE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	L1GEENVI - Géographie de l'environnement, Approche systémique	12/20
	L1GEPOMO - Population du monde : espaces, dynamiques et migrations	5/20
CAS 2	Moyenne de l'UE : 8,5/20 Moyenne du semestre : 7/20	Doit repasser L1GEPOMO

UE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	L1GEENVI - Géographie de l'environnement, Approche systémique	5/20
	L1GEPOMO - Population du monde : espaces, dynamiques et migrations	5/20
CAS 3	Moyenne de l'UE : 5/20 Moyenne du semestre : 8/20	Doit repasser L1GEENVI et L1GEPOMO

UE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	L1GEENVI - Géographie de l'environnement, Approche systémique	5/20
	L1GEPOMO - Population du monde : espaces, dynamiques et migrations	5/20
CAS 4	Moyenne de l'UE : 5/20 Moyenne du semestre : 12/20	Rien à repasser

Pour savoir si la note est compensée ou non, les étudiant(e)s doivent se référer au PV des résultats qui est affiché au cinquième étage au secrétariat depuis le 13 juin 2023.

Tous les étudiant(e)s concerné(e)s par le rattrapage sont convoqué(e)s à 9h et à 13h et doivent se présenter aux enseignant(e)s pour connaître l'ordre de passage.

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de passage : 10 minutes

C'est une session d'examen, donc les règles de la session 1 s'appliquent aussi en session 2 : téléphone interdit, sac déposé à l'entrée. Carte d'étudiant contrôlée. Brouillon fourni.

En aucun cas il n'est possible de passer un rattrapage dans l'optique d'améliorer une note. La note obtenue lors de la session 2 se substitue à celle de la session 1, même si cette dernière était meilleure. L'attention des étudiant(e)s est attirée sur le fait que le rattrapage est obligatoire : ne pas se présenter à un rattrapage pour une matière qu'on n'a pas validée, qu'on se soit inscrit ou non au rattrapage, équivaut à un zéro.

Les EC en CCI pour tous les parcours ne se rattrapent pas. La note obtenue en session 1 est définitive. En revanche, les étudiant(e)s pour qui certaines EC étaient en CCI mais étaient en CCM pour d'autres parcours que le leur sont autorisé(e)s à passer le rattrapage (à condition de respecter le calendrier des épreuves de rattrapage de géographie).